



Saint Jean, le 8 Juin 2021

**CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DISTRICT
25 JUIN 2021**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District Haute-Garonne de Football qui aura lieu le 25 Juin 2021, à 18h30 en visio-conférence.

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour
- Le budget prévisionnel saison 2021-2022
- Une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence) *

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- Par un licencié de votre club
- Par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, dans les meilleurs délais et, si possible avant le 24 Juin 2021.

Vous recevrez quelques jours avant l'Assemblée Générale par mail, un lien pour vous connecter à la visioconférence sur l'adresse mail officielle du club.

Vous recevrez aussi, sur votre adresse personnel cette fois, l'identifiant et le code pour pouvoir participer aux opérations de vote au cours de l'Assemblée Générale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc SENTEIN
Président du District
Haute-Garonne de Football

Article réglementaire concernant les Assemblées Générales

12.1 Composition

« Les clubs sont tenus d'être présents ou représentés aux Assemblées Générales sous peine d'une amende dont le montant est fixé, chaque année, par le Comité de Direction. (Amende fixée à 125 €) »